

Écoles : le BTP fait bloc contre le PPP

L'ensemble des professionnels du bâtiment refuse le partenariat public/privé (PPP) pour la rénovation des écoles

Il sont six signataires et leur courrier déboile comme un bulldozer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de Ville de Marseille... Ce tir groupé émane de l'ensemble des professionnels de la construction : Ordre national des architectes, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), fédération Cinov (patrons des entreprises d'ingénierie), Syndicat national du second œuvre (Snsso), syndicat des architectes des Bdr, ont écrit mercredi à Jean-Claude Gaudin pour demander officiellement au maire de "renoncer" à son projet de partenariat public/privé (PPP) pour la rénovation des écoles. À défaut de quoi ce PPP pourrait se transformer en *Pataquès Pas Possible*, voire en *Procès Prévisible Prochainement*...

Explications. Ce dossier que la majorité municipale considère comme "le plus important du dernier mandat Gaudin" est celui des écoles Geep (de type

Un chantier de 1 milliard d'euros qui échapperait aux PME locales.



L'école Kallisté (15^e) fait partie des 31 groupes scolaires à détruire d'ici 2025. 34 nouvelles écoles doivent être construites. /PH. ARCHIVES G.R.

Pailleron) : 34 écoles à détruire et à reconstruire. Inaugurées dans les années 60, jamais réhabilitées, peu entretenues, elles ne sont plus conformes aux normes de sécurité depuis des lustres. Le chantier est énorme donc. Mais il y a urgence...

Reste à savoir comment procéder. Maîtrise d'œuvre publique (MOP) ou PPP? Le 16 octobre dernier, c'est cette 2^e solution, déjà retenue pour le stade Vélodrome, qui était proposée et adoptée en conseil municipal. "Un plan Marshall pour les écoles" a annoncé Jean-Claude Gaudin. Le chantier, chiffré à 1,41 milliard d'euros, doit faire l'objet d'un appel d'offres. L'opérateur retenu assurera la construction mais aussi l'entretien de ces établissements pen-

dant 25 ans, durée pendant laquelle la Ville, devenant locataire, versera à son partenaire privé un loyer de 41 à 45 M€ par an.

C'est donc ce montage, déjà dénoncé par l'opposition socialiste (lire ci-contre), qui est refusé tout net par les métiers de la construction. "Le contribuable va se trouver exposé au surcoût d'une telle initiative", estiment d'abord les signataires, qui rappellent "les déboires antérieurs sur des montages de même nature". Parmi ces opérations financières, on pense bien sûr au PPP du stade Vélodrome et à la polémique sur son coût (lire ci-dessous).

Mais l'argument béton des signataires, c'est le préjudice porté au tissu économique local :

"L'attributaire (du PPP) doit assurer les fonctions de financement, de conception, de construction et d'entretien maintenance des ouvrages. La mise en concurrence se trouve donc réduite à un très petit nombre de majors du BTP pouvant seuls prétendre à de tels marchés".

Bouygues, Vinci ou Eiffage viendraient ainsi monopoliser la commande publique, pour un montant et une durée considérables, au détriment des PME du BTP qui, dans le meilleur des cas, officieraient au titre de sous-traitants, avec des marges réduites au maximum. "C'est un projet complètement fou, qui va faire mourir des dizaines d'entreprises locales et détruire des centaines d'emplois!" s'insurge Renaud Marquié, délégué général

du syndicat de second œuvre (SNSO). Des professionnels d'autant plus révoltés par le PPP marseillais que "la somme est exceptionnelle", et que

"Si J.-C. Gaudin ne revoit pas sa copie, nous irons en justice."

L'ORDRE DES ARCHITECTES

"construire et entretenir une école ne requiert aucune technicité particulière, c'est le marché de base des artisans du BTP!" Contrairement aux géants du BTP "qui ont massivement recours à la main-d'œuvre détachée, les 15 000 PME du BTP as-

surent l'emploi, la formation la réinsertion de milliers de personnes dans le département", souligne la Capeb.

Procédure sévèrement encadrée depuis la réforme d'avril 2016 de la commande publique, le recours au PPP est censé être exceptionnel, et répond à des exigences particulières. Une grande complexité technique par exemple, ce qui n'est pas le cas pour des chantiers scolaires. Autres impératifs légaux: "Il faut que la collectivité justifie d'un bilan coût/avantages plus favorable qu'une maîtrise d'ouvrage publique et justifie la soutenabilité budgétaire du PPP", indique l'Ordre national des architectes, qui conteste la régularité des études fournies par la Ville à ce sujet, et indique

Le coût du risque

"Les écoles, c'est comme les voitures, si on oublie de faire la vidange, c'est le moteur qui finit par casser", grince Benoît Payan, qui fustige "l'absence d'entretien des écoles pendant 22 ans" rendant obligatoire et urgent cet énorme chantier. Mais pour le chef du groupe municipal PS, pas question de passer par un PPP. Informé hier par nos soins de l'action des professionnels de la construction, l'élu se réjouit. Et en rajoute une couche: "Le PPP a été choisi au motif qu'il coûtait moins cher qu'une maîtrise d'ouvrage publique (MOP). C'est faux". L'évaluation, confiée à Fin Infra, organisme du ministère des Finances, a calculé que le PPP coûterait 1,41 milliard d'€ à la collectivité contre "seulement" 950 M€ la MOP. Mais cette somme a été complétée par le coût du risque incombant à la Ville en cas de retards de chantier, de vice de construction, etc. "Ce risque a été taxé à 16%, soit 141 M€, ce qui est énorme. Voilà comment on a abouti à un coût plus cher pour la MOP que pour le PPP".

avoir d'ores et déjà saisi le Préfet des Bdr. C'est également sur cette base juridique que les organismes signataires envisagent de déposer un recours pour excès de pouvoir contre la délibération sur le PPP des écoles. Une procédure en justice déjà intentée, avec succès, contre d'autres collectivités (lire ci-dessous).

À noter que localement, un autre recours a déjà été déposé devant le tribunal administratif. Porté par M^e Christian Bruschi et deux autres contribuables marseillais, il porte sur la soutenabilité financière du PPP et conteste le mode de prise de décision adopté dans ce dossier.

Sollicitée hier, la Ville de Marseille n'a pas donné suite.

Sophie MANELLI

L'AVIS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

"Une bombe à retardement fiscale"

Nom de code: PPP, pour partenariat public/privé. Un acronyme qui fait fureur dans les collectivités et les ministères, qui multiplient les opérations basées sur ce mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement public. En contrepartie, le partenaire privé reçoit un paiement de la collectivité et/ou des usagers. L'avantage comptable est indéniable: les sommes engagées par la collectivité n'entrent pas dans le calcul de son endettement. Mais pour Denis Dessus, président de l'Ordre national des architectes, "il s'agit d'une bombe à retardement fiscale". Depuis l'ordonnance de 2004 instaurant les PPP en France, l'Ordre alerte sur le coût "mécaniquement exponentiel et exorbitant" de ces montages financiers. "Le problème, c'est que les PPP induisent une mauvaise gestion de l'argent public qui obère les capacités d'investissement des collectivités et réduisent à terme les commandes publiques", soutient Denis Dessus. Il regrette que "bien que déjà fortement endettée par le PPP du Vélodrome, la Ville de Marseille souhaite malgré tout à renouveler l'opération avec les écoles". (Selon la Cour des comptes, le coût réel de l'enceinte dépasserait les 500 millions d'euros pour la municipalité). Denis Dessus réfute également l'idée qu'un PPP permettrait de construire plus vite: "Le montage financier est tellement complexe en droit public que les PPP sont une usine à gaz, soumise à des délais très longs avant de lancer l'opération". Ces arguments ont déjà fait mouche en justice. En 2015, le recours engagé par le Syndicat national du second œuvre contre la Mairie de Bordeaux a ainsi abouti à l'annulation d'un PPP de 110 M€ confié au groupe Bouygues pour la Cité municipale. Il en fut de même à deux reprises pour des recours de l'Ordre des Architectes (PPP de la piscine de Commentry dans l'Allier et du PPP de 355 M€ entre le ministère de l'Écologie et Bouygues pour la construction de 63 centres d'entretien routier).

En 2015, la Cour des comptes comptabilisait 149 PPP en France, pour un montant de 4,07 milliards d'euros, constatant que "sur le long terme, l'équilibre économique du contrat est souvent défavorable aux collectivités". Enfin, dans un rapport paru ce mercredi, la Cour a recommandé au gouvernement de "renoncer à l'avenir aux PPP pour la construction de prisons ou de palais de justice", pointant le coût considérable de ces opérations et dénonçant une "fuite en avant".

S.Ma.

758137



DES REPAS DE FÊTES INOUBLIABLES

Le chef Lionel Levy et son équipe se surpassent en imaginant pour cette fin d'année des plats d'exception...

RESTAURANT GASTRONOMIQUE ALCYONE

Dîner du réveillon de Noël à 219 € par personne

Dîner de la Saint-Sylvestre à 329 € par personne

BRASSERIE LES FÊNETRES

Dîner du réveillon de Noël à 99 € par personne

Dîner de la Saint-Sylvestre à 225 € par personne

INFORMATION & RÉSERVATION

ALCYONE - 04 13 42 43 43 - alcyone.marseille@ihg.com
LES FENÊTRES - 04 13 42 42 40 - lesfenetres@ihg.com



Live the InterContinental life.